

Dernier ultimatum pour rendre les armes détenues illégalement au Burundi

PANA, 01 octobre 2015 Bujumbura, Burundi - Le gouvernement burundais a accordé aux détenteurs illégaux d'armes un délai supplémentaire d'un mois, à compter de ce jeudi, pour les remettre volontairement aux instances habilitées. Les contrevenants risquent des sanctions pouvant aller jusqu'à dix ans de prison et une amende comprise entre 64 et 3200 dollars. Le président Pierre Nkurunziza, dont il s'agit du deuxième ultimatum pour la restitution des armes illégalement détenues, a averti mercredi soir que les forces de sécurité ont reçu les équipements de pointe et la formation pour faire face efficacement à leur mission.

Des tirs à l'arme automatique et des détonations de grenades ont encore été entendues peu de temps après le message à la nation dans plusieurs quartiers contestataires de la ville de Bujumbura, la capitale du pays, où au moins deux policiers et un civil ont été tués dans des attaques ciblées par des individus non identifiés. La situation sécuritaire du pays reste préoccupante, un récent rapport du Haut-commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme faisant état de plus de 130 personnes tuées depuis le déclenchement, fin avril dernier, d'un mouvement de contestation du mandat présidentiel.